

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 024-1609/15/CC

**■ Opération d'aménagement Saint Marcel / La Valbarelle - Quitus de la mission donnée à la SPL Soleam - Approbation d'un protocole foncier
DPEAT 15/14045/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n°98/391/EUGE, du 25 mai 1998, le Conseil Municipal de Marseille a approuvé :

- La concession n°98/249 à intervenir entre la Ville de Marseille et la SEML Marseille Aménagement, relative à l'opération d'aménagement de « Saint Marcel / La Valbarelle » (13011),
- Le protocole foncier n°98/250, permettant à la Ville de Marseille de transférer à la SEM Marseille Aménagement, la pleine et entière propriété des biens lui appartenant, situés à l'intérieur du périmètre de la concession.

En conséquence du transfert automatique des compétences, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'est substituée dans tous les droits et les obligations à la Commune de Marseille, dans l'exercice du contrat de concession n°98/249.

La convention de concession d'aménagement avait été prorogée, afin de permettre au concessionnaire de régulariser certaines transactions foncières.

Par ailleurs, la Société Marseille Aménagement a été dissoute sans liquidation à l'issue d'une fusion – absorption avec la Soleam, société publique locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise à compter du 28 novembre 2013. Les conventions de mandat et de concession d'aménagement détenues par Marseille Aménagement ont été transférées au bénéfice de la Soleam. La concession d'aménagement a été transférée à la Soleam en vertu de la délibération du conseil municipal n°13/10771/FAEM du 7 octobre 2013.

La mission de la SPL Soleam est aujourd'hui achevée. Le bilan de clôture de l'opération, en date du 30 octobre 2015, ci-joint laisse apparaître un montant global des dépenses de 16 624 883.52 euros HT. D'autre part, le montant total des recettes est de 13 359 097.75 euros HT. La participation finale s'élève donc à 3 265 785.77 euros HT.

Le montant des participations versé étant de 3 304 447.44 euros, il apparaît donc un solde en faveur de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de 38 661.67 euros.

Par courrier du 18 juin 2014 et dans le cadre de la clôture de la concession d'aménagement « Saint Marcel / La Valbarelle », la Soleam s'est engagée à rétrocéder à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, les reliquats fonciers restant lui appartenir pour un euro symbolique, les parcelles figurant à l'article 1.1 du protocole foncier ci-annexé et que celles-ci puissent être intégrées au domaine public de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, compte tenu que ces parcelles sont grevées d'un emplacement réservé.

-> Lotissement Saint-Marcel Activités :

- 867 B n°194 pour 2 894 m²
- 867 B n°199 pour 1 329 m²
- 867 B n°200 pour 176 m²

-> Lotissement de la Valbarelle

- 867 B n°41 pour 220 m²
- 867 B n°48 pour 125 m²
- 867 B n°39 pour 248 m² (non impactée par un emplacement réservé mais desservant les propriétés riveraines)

Par ailleurs, il convient d'approuver le bilan de clôture arrêté au 31 novembre 2015. Celui-ci fait apparaître un résultat net d'un montant de 38 661.67 euros à verser à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que la mission confiée à la SPL Soleam est terminée ;
- Qu'il y a lieu de donner quitus à la SPL Soleam pour sa mission et d'approuver la reddition des comptes.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le protocole foncier ci-annexé.

Article 2 :

Est donné quitus à la SPL Soleam pour sa mission de concessionnaire de l'opération d'aménagement de Saint Marcel / La Valbarelle dans le cadre de la convention n°98/249.

Article 3 :

Est approuvée la reddition des comptes de l'opération n° I 511601 laissant apparaître un solde en faveur de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de 38 661.67 euros.

Article 4 :

La recette correspondante sera constatée au Budget Principal 2016 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole- Nature 7788 – Sous-Politique B 330.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
Urbanisme – PLUI
Aménagement communautaire

Laure-Agnès CARADEC

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER